

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ POUR LES PERSONNES DÉMUNIES (CHALON-SUR- SAÔNE)

Catégorie(s)

- Annuaire

Thématique(s)

- Santé

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

La PASS est une permanence médico-sociale.

Elle s'adresse aux personnes démunies (absence de couverture sociale...) ayant besoin de soins.

Cependant, les personnes nécessitant une prise en charge médicale immédiate doivent s'orienter vers le service des urgences du centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône William Morey.

Vous allez rencontrer :

- Un médecin, pour une consultation médicale ouverte à tous sur rendez-vous, selon son avis, vous pourrez avoir un accès :
 - Aux consultations de spécialistes
 - Aux laboratoires d'analyse et à la radiologie
- Une assistante sociale, pour un entretien au cours duquel elle évaluera avec vous, les droits auxquels vous pourrez prétendre. Si vous le souhaitez :
 - Elle vous accompagnera dans vos démarches d'accès aux soins
 - Elle vous mettra en lien avec les professionnels adaptés à votre situation

A qui s'adresser ?

Au service d'Accueil des urgences
au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône
4 rue capitaine Drillien
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Permanence médicale et sociale le mardi de 9H à 12H
Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 85 91 00 85

Lien vers la ressource

<http://collectifpass.org/wp-content/uploads/2017/01/PASS%20Chalon%20sur%20Saone%202016.pdf>